

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Cour de Cassation a rendu son verdict.

Ses hauts magistrats ont clairement donné raison aux arguments développés par les conseils de notre ancien délégataire qui a rendu ses lettres de noblesse à notre circuit. Ce jugement émanant de la juridiction la plus élevée de l'ordre judiciaire français fait désormais jurisprudence.

Il est à noter que dans le même temps, le parlement s'est emparé de la question du droit applicable aux circuits automobiles à travers une proposition de loi visant à aménager la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés afin de sauvegarder la filière automobile tout en préservant la tranquillité publique.

Le Sénat a d'ores et déjà adopté ce texte qui est désormais entre les mains de l'assemblée nationale.

À Albi, nous poursuivons avec sérénité et détermination notre projet de développement des nouvelles mobilités sur notre circuit.

Par ailleurs, il devrait y avoir consensus sur le fait que les courses patrimoniales soient préservées ainsi que les activités de l'ASA, dans l'esprit de la procédure d'homologation qui vient de s'achever et qui fixe le cadre d'exploitation du circuit pour les quatre prochaines années.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE